

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 13 juillet 2023 Par suite d'une convocation en date du 7 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 juillet 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Délibération n° 31_2023</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, André MORARD, Céline GEORG, Gaëlle MESSINA, Alexandre BAUDET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Béatrice TISSOT, REY-GORREZ Sébastien, Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE, Aline SIMOES Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : TRAVAUX EAUX PLUVIALES PRÉVY : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'eaux pluviales sur le hameau de Prévry. Il explique qu'avant d'entreprendre les travaux de sécurisation de ce hameau, il y a lieu de rénover le réseau d'eaux pluviales dans sa globalité.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de lancer la consultation correspondante (procédure adaptée) dont le projet global est estimé à 96.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

- Approuve le projet de travaux d'eaux pluviales sur le hameau de Prévry présenté pour un montant global estimé à 96.000 € HT.
- Précise que la procédure de consultation des entreprises se fera sous la forme des marchés à procédure adaptée.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------